

# Le coût caché de l'équilibre budgétaire : la hausse de l'endettement des ménages

Depuis le milieu des années 90, la réduction de la dette publique est au cœur de la politique canadienne, et ce, à tous les ordres de gouvernement. C'est pourquoi on entend souvent les politicien(ne)s parler « d'équilibre budgétaire » ou « de gestion responsable des finances ». C'est d'autant plus vrai en période électorale. Et les élections fédérales de 2025 n'ont pas fait exception. Le Parti conservateur, alors dans l'opposition, a accusé les libéraux de trop dépenser et d'accroître le déficit fédéral de manière irresponsable. Même quelques membres du caucus libéral, dont la vice-première ministre de l'époque Chrystia Freeland, ont reproché au premier ministre Justin Trudeau ses dépenses excessives. Après la démission de celui-ci, Mark Carney, qui souhaitait se dissocier de son prédécesseur, a fait campagne en promettant de réduire ou de « plafonner » les dépenses publiques.

Les discours alarmistes des partis politiques et des médias sur la dette publique trouvent souvent écho chez la population, car la majorité connaît la réalité d'avoir des dettes. Le bon sens nous dit que contracter de lourdes dettes, sans stratégie pour les rembourser, n'a rien de judicieux. Pourtant, l'endettement total des Canadien(ne)s ne cesse d'augmenter depuis les dernières

décennies. Les dettes constituent une source majeure de stress pour beaucoup et, malheureusement, un nombre croissant de ménages n'a d'autres choix que de s'endetter pour joindre les deux bouts. Alors que les personnes aux revenus les plus élevés ont accru considérablement leurs épargnes au cours des dernières années, les ménages aux revenus les plus faibles se sont enfoncés dans les dettes sans parvenir à épargner. Ce n'est toutefois pas ce genre de dette qui préoccupe les gouvernements et les politicien(ne)s.

Dans l'édition d'automne 2024 de *L'économie au travail*, un article déconstruisait certaines fausses idées sur la dette publique et son rapport au bien-être socioéconomique. Voici deux points principaux sur lesquels nous souhaitons revenir :

1. L'emprunt public soutient souvent la croissance économique.
2. Parmi les pays du G7, le Canada a l'un des plus faibles ratios de la dette publique par rapport au PIB, un signe que la croissance économique est soutenue par les dépenses publiques.

L'une des méthodes utilisées par les économistes pour mesurer les effets des dépenses publiques sur l'économie consiste à comparer le produit intérieur brut (PIB) d'un

pays, soit la valeur totale des biens et services qui y sont produits, à sa dette nette, soit le total de la dette publique à laquelle on soustrait la valeur des actifs publics, comme les terrains, les bâtiments et le capital. C'est ce qu'on appelle le ratio de la dette nette au PIB.

Il n'existe pas de consensus sur le ratio idéal, aucun « chiffre magique » à atteindre. En général toutefois, si l'économie croît plus rapidement que la dette publique, c'est que les emprunts (la dette) soutiennent probablement la croissance économique.

Un autre indicateur important est le ratio de la dette des ménages par rapport au PIB, qui mesure la valeur de l'endettement des ménages canadiens par rapport à la taille de notre économie. Parmi les dix plus grandes économies dans le monde, c'est au Canada que ce ratio est le plus élevé. En effet, il est égal ou supérieur à 100 % depuis plus d'une décennie. Les hypothèques représentent environ 75 % des dettes des ménages; le reste comprend les cartes de crédit, les prêts automobiles et les autres formes de dettes personnelles ou pour petites entreprises. Au Canada, notre dette personnelle mensuelle croît plus rapidement que notre salaire net. Ce n'est pas surprenant que les écarts en matière

Suite à la page 2

de fortune et d'épargne se creusent entre les ménages aux revenus les plus élevés et les plus faibles.

Voici un autre point important : on ne peut pas mettre la dette publique et celle des ménages dans le même panier. Pour les gens ordinaires, l'endettement est un fardeau stressant. Mais pour les gouvernements, il est tout à fait normal d'afficher un déficit budgétaire dans ses opérations, même si les politicien(ne)s prétendent le contraire.

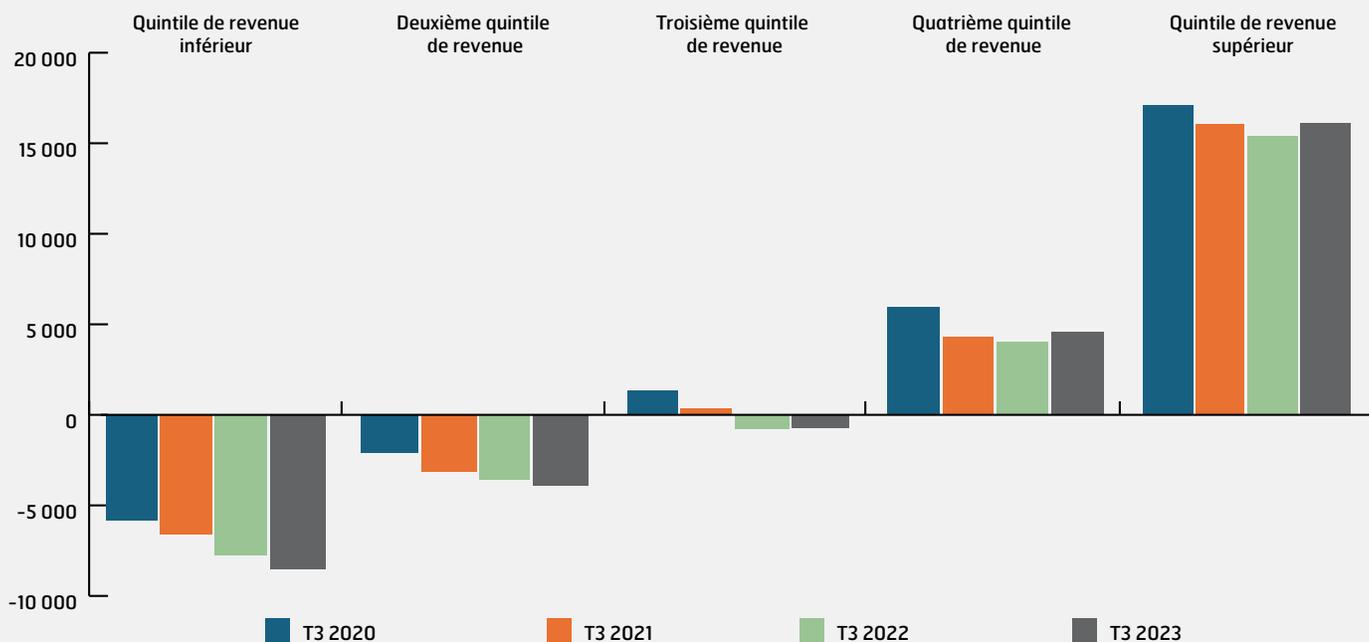
Il existe toutefois un lien entre ces deux types de dette, car les efforts visant à réduire la dette publique peuvent entraîner une

hausse de la dette des ménages. Depuis plus de 30 ans, plutôt que de simplement réduire la dette publique, les gouvernements transfèrent de plus en plus de dépenses aux contribuables. C'est parce que les gouvernements fédéraux et provinciaux cherchent à réduire la dette publique principalement en sabrant les services, tout en réduisant parallèlement les impôts pour les entreprises et en éliminant d'autres mesures fiscales obligeant les entreprises et les riches à payer leur juste part.

Ce n'est pas parce qu'un gouvernement coupe des services que les gens n'en ont soudainement plus besoin. Les coûts de

ces programmes sont refilés à la population, souvent aux personnes aux revenus les plus faibles et qui ont le plus besoin des programmes sociaux. Ce n'est pas une coïncidence si les inégalités de revenus atteignent des niveaux records, et si l'endettement des ménages à faibles revenus augmente de plus en plus. C'est ce qui se passe lorsque les gouvernements cherchent à tout prix à réduire leur dette. Il devient de plus en plus évident que cette stratégie doit changer. Le gouvernement doit investir les fonds publics pour créer une société plus égalitaire où les gens peuvent vivre dignement et confortablement.

## Épargne nette des ménages par quintile de revenu



Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0662-01

*L'Économie au travail* est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leurs représentant(e)s de l'information accessible, des analyses fouillées des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à [scfp.ca/economie-au-travail](https://scfp.ca/economie-au-travail). Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel à *L'Économie au travail*, allez à [scfp.ca/abonnement](https://scfp.ca/abonnement).

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Zoë Abernethy. Marnie Thorp est la rédactrice en chef.

La relecture a été effectuée par Sami Slaouti et Valérie Ménard. La mise en page a été réalisée par Méliza Fournier.

Veillez communiquer par courriel ([zabernethy@cupe.ca](mailto:zabernethy@cupe.ca)) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.



**SCFP** / Syndicat canadien de la fonction publique

# Où en est le Canada dans la guerre commerciale de Trump?

Plus de six mois se sont écoulés depuis que Donald Trump a imposé des droits de douane de 25 % sur les importations canadiennes, sauf sur les produits couverts par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique. La guerre tarifaire continue d'être au cœur de l'attention médiatique et de la scène politique. Nous cherchons toutes et tous à comprendre les répercussions de ce conflit sur nous, sur l'économie et sur l'avenir des relations entre le Canada et les États-Unis.

Au fil des mois, les tensions se sont multipliées et la situation est devenue de plus en plus difficile à comprendre. Les données commencent tranquillement à être publiées sur les conséquences économiques des droits de douane et de l'incertitude générale dans laquelle ils ont plongé les entreprises. Il reste cependant une grande part de spéculations dans ces récentes analyses. Nous n'avons pas encore de vue d'ensemble des changements économiques au Canada depuis la date butoir du 1<sup>er</sup> août imposée par Donald Trump.

Néanmoins, on a constaté un déclin continu et marqué des exportations d'acier et d'aluminium depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ce qui est logique comme les États-Unis représentent notre plus grand marché d'exportation. En juin 2025, les exportations totales vers les États-Unis avaient diminué de 12,5 % comparativement à l'année précédente.

Les répercussions des droits de douane sur l'ensemble de l'économie ne sont pas encore confirmées. Statistique Canada affirme que l'économie a connu un léger recul entre avril et mai, mais qu'elle a affiché une légère croissance en juin, le PIB fluctuant d'environ 0,1 % d'un mois à l'autre. La Banque du Canada et d'autres institutions estiment que l'économie connaîtra un recul plus marqué au deuxième trimestre, mais il est encore trop tôt pour en avoir la certitude.

Voici ce que nous savons pour l'instant. La guerre tarifaire a engendré beaucoup d'incertitudes pour les

entreprises et les consommateurs, ce qui nuit à l'investissement, à l'emploi et à la croissance économique. En considérant qu'environ 70 % des exportations canadiennes sont destinées aux États-Unis, il ne fait aucun doute qu'une augmentation des droits de douane entraînerait des conséquences encore plus importantes sur l'économie canadienne.

Si nous n'avons pas observé une hausse considérable du taux de chômage, Statistique Canada rapporte que les gens ont plus de mal à trouver du travail et demeurent plus longtemps sans emploi. Cet été, on a également constaté une forte hausse du chômage chez les jeunes. Ces tendances ne sont pas attribuables qu'à la guerre tarifaire, mais reflètent probablement aussi les contrecoups de l'incertitude économique actuelle sur l'emploi.

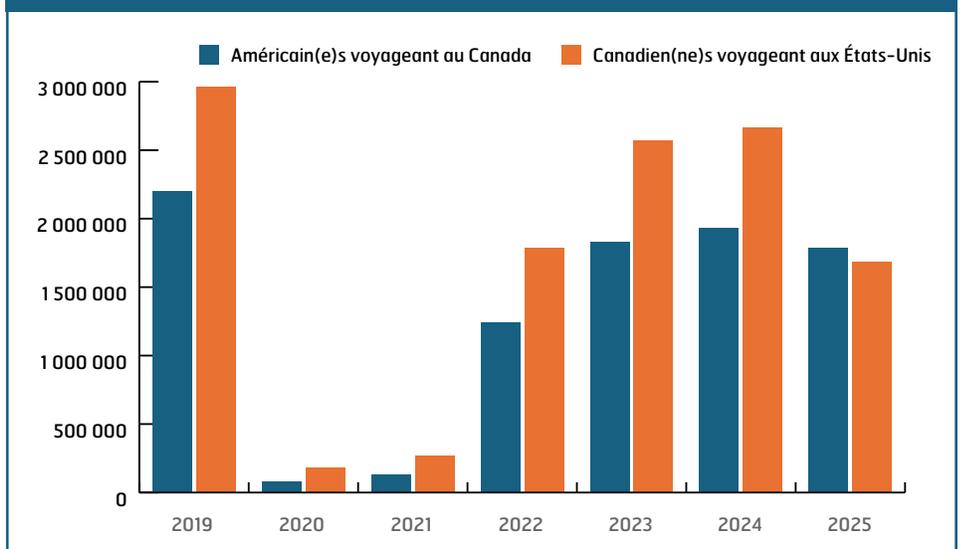
Par contre, des changements majeurs se sont bel et bien fait sentir dans un secteur. Les voyages entre le Canada et les États-Unis ont chuté dans les deux directions, mais davantage du Canada vers les États-Unis. Statistique Canada rapporte une baisse de 7,5 % des personnes s'étant rendue au Canada par voiture en provenance des États-Unis entre juillet 2024 et 2025, comparativement à une baisse de 36,9 % dans l'autre

sens. Ces données offrent un aperçu de l'évolution des relations entre le Canada et les États-Unis. On assiste à une transformation de la façon dont les Canadien(ne)s utilisent leur temps libre et dépensent leur argent, et de notre attitude générale vis-à-vis des États-Unis. Reste à voir si ces changements seront temporaires ou s'ils perdureront.

Dans l'ensemble, la situation demeure teintée d'incertitudes. La population canadienne et les entreprises du pays s'inquiètent — et avec raison — de l'issue du conflit. Sur la scène politique, les préoccupations des entreprises semblent être la priorité du gouvernement Carney. Par exemple, la volonté d'éliminer les barrières au commerce interprovincial et les coupes budgétaires catastrophiques, imposées pour dégager le financement record annoncé pour les dépenses militaires, redéfinissent les priorités du gouvernement.

Au milieu de toute cette incertitude, nous devons faire preuve de vigilance face aux grandes entreprises et à leurs ami(e)s politicien(ne)s qui profiteront de ce chaos pour faire avancer leurs intérêts. Ensemble, nous devons nous mobiliser pour protéger les droits des travailleuses et travailleurs, les services publics, l'environnement et la souveraineté des peuples autochtones.

Voyages en voiture entre les États-Unis et le Canada en juillet, 2019-2025



Source : Statistique Canada, tableau 24-10-0057-01

# L'article 107 est inconstitutionnel : il transgresse nos droits de négociation



Depuis que les droits syndicaux ont été reconnus par la législation canadienne grâce à la mobilisation des travailleuses et travailleurs, les gouvernements cherchent des façons de limiter notre droit de grève. Pendant des décennies, les gouvernements fédéraux et provinciaux ont adopté des lois de retour au travail pour mettre un terme aux grèves. Mais depuis quelques mois, le gouvernement fédéral privilégie une approche encore moins démocratique : le recours à l'article 107 du Code canadien du travail.

Lors de la récente grève d'Air Canada, l'article 107 a fait les manchettes, car le gouvernement fédéral l'a invoqué pour demander au Conseil canadien des relations industrielles d'ordonner au SCFP de mettre fin à la grève des agent(e)s de bord à peine huit heures après son déclenchement. Toutefois, la décision du SCFP de poursuivre la grève a fait couler davantage d'encre, en plus de forcer Air Canada à reprendre les pourparlers et à négocier de bonne foi.

Vous vous demandez peut-être en quoi consiste exactement l'article 107.

Le Code canadien du travail s'applique aux travailleuses et travailleurs dans les secteurs sous réglementation fédérale comme les services portuaires, le transport aérien, ferroviaire et maritime, les télécommunications et la plupart des sociétés d'État fédérales comme Postes Canada.

L'article 107 stipule que :

**Le ministre peut prendre les mesures qu'il estime de nature à favoriser la bonne entente dans le monde du travail et à susciter des conditions favorables au règlement des désaccords ou différends qui y surgissent; à ces fins il peut déferer au Conseil toute question ou lui ordonner de prendre les mesures qu'il juge nécessaires.**

Ce libellé est plutôt vague et prête à confusion. Vous vous demandez où il y est mentionné que le ministre du Travail peut envoyer un courriel au CCRI pour lui ordonner de mettre fin à une grève? Eh bien, nous nous le demandons aussi!

L'article 107 figure au Code canadien du travail depuis 1984, mais ce n'est qu'en juin 2024, lorsque les mécanicien(ne)s de WestJet ont voté en faveur de la grève, qu'un gouvernement a tenté pour la première fois d'y recourir pour bafouer le droit de grève. Le ministre du Travail de l'époque, Seamus O'Regan, a demandé au CCRI d'imposer un arbitrage exécutoire avant même que la grève ne commence. Le CCRI a renvoyé le conflit à l'arbitrage, mais a autorisé la poursuite de la grève jusqu'au début de l'arbitrage. Bien sûr, dès que WestJet a réalisé que le gouvernement n'empêcherait pas immédiatement la grève, la compagnie est retournée à la table de négociation et une entente a rapidement été conclue.

Il semblerait que les libéraux aient été furieux que le CCRI permette le maintien de la grève. Mais plutôt que d'accepter que la loi ne permette pas au ministre du Travail d'ordonner la fin d'une grève, ils ont continué à invoquer l'article 107 pour contre-carrer d'autres arrêts de travail.

Depuis l'été 2024, les libéraux ont utilisé l'article 107 pour intervenir, à la défaveur des travailleuses et travailleurs, dans au moins sept autres conflits

de travail, dont ceux touchant les débardeuses et débardeurs représentés par le SCFP 2614 et SCFP 375. Malheureusement, le gouvernement est parvenu à ses fins, contrairement à sa première tentative avec WestJet. Cette nouvelle tendance dissuade les employeurs des secteurs sous réglementation fédérale de participer de bonne foi au processus de négociation. Ce fait a été souligné lorsque les agent(e)s de bord représenté(e)s par le SCFP ont décidé de poursuivre la grève malgré l'intervention du gouvernement. Lors d'une entrevue, lorsqu'on a demandé à Michael Rousseau, le PDG d'Air Canada, pourquoi la compagnie aérienne n'avait prévu aucun plan pour éviter que la clientèle ne se retrouve bloquée à l'étranger dans l'éventualité d'un arrêt de travail, il a ouvertement admis que la compagnie comptait sur l'intervention du gouvernement pour éviter la grève.

L'article 107 n'est qu'un exemple flagrant des nombreuses façons dont les gouvernements minent le processus de négociation collective et pipent les dés en faveur de l'employeur. Le SCFP et d'autres syndicats ont entamé un long processus pour contester cette loi devant les tribunaux. Le SCFP a également demandé au gouvernement fédéral d'abolir l'article 107, ou de consulter les syndicats canadiens sur les modifications à y apporter pour en limiter la portée.